

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le dix-sept mars deux mille dix-sept s'est réuni, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de, Daniel CONQ pourvoir Corinne LE LOC'H, Patricia PERROT pourvoir à Perrine L'HOUR, Christelle MINGANT pourvoir à Frédéric PAUL, Frédéric PAUL (en séance après le vote de la question 17.2.0)

Madame Corinne LE LOC'H a été nommée secrétaire de séance.

Madame Sandrine OLIVIER, Trésorière de PLABENNEC assiste à la séance.

## **17.2.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 2 février 2017

### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

***ADOpte le compte rendu de la séance du 2 février 2017***

## **17.2.1 AMORTISSEMENTS**

### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose de modifier la durée des amortissements sur le budget COMMUNE.

Les amortissements en cours continueront à être activés.

A partir du budget 2017 les amortissements ne seront plus activés

### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte cette proposition***

## **17.2.2 LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III – CONVENTION SDEF**

## Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de travaux sur les réseaux dans le lotissement communal rue Jean Marie Le Bec

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouguin afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

- ⇒ Réseau B.T. 24 231,26 € HT
- ⇒ Eclairage Public 3 886,53 € HT (Soit 544,22 € HT pour le génie civil EP et 3 342,31€ HT pour le matériel)
- ⇒ Réseau téléphonique (génie civil) 10 549,33 € HT

Soit un total de 38 667,11 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014,

le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF 24 981,26 €€
  - ⇒ Financement de la commune :  
00,00 € pour la basse tension  
3 136,53 € pour l'éclairage public (Soit 544,22 € pour le génie civil et 2 592,31€ pour le matériel)  
12 659,19 € pour les télécommunications
- Soit au total une participation de 15 795,72 €

Considérant que les travaux situés Rue Jean Marie Le Bec ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication. Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux. La participation de la commune s'élève à 12 659,19 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

## Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications.**

**Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation estimée à un montant de 15 795,72 euros**

**Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants**

### **17.2.3 LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III – TARIFS DE VENTE DES LOTS**

#### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présent le tableau des tarifs de vente des lots du lotissement Jean Marie LE BEC III adopté en commission générale le 15 mars.

	Surface	TVA à la marge	Prix de vente TVA incluse
Lot 1	684	3 818,94 €	50 291,24 €
Lot 2	654	3 651,45 €	48 085,49 €
Lot 3	607	3 389,03 €	44 629,80 €
Lot 4	634	3 539,78 €	46 614,98 €
Lot 5	662	3 696,11 €	48 673,69 €
Lot 6	693	3 869,19 €	50 952,97 €
Lot 7	620	3 461,62 €	45 585,63 €

#### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**VALIDE ces tarifs**

**DECLARE ne pas utiliser le droit de préemption urbain sur ces terrains**

**AUTORISE le Maire à vendre les terrains et signer tous documents y étant liés**

**NOMME Maître DROUAL comme notaire de la commune dans ces dossiers.**

### **17.2.4 CONVENTIONS 2017**

#### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente les conventions approuvées lors de la commission générale du 15 mars dernier

	Voté 2013	Voté 2014	Voté 2015	Voté 2016	2017	Remarque
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	3 769,81 € x 1	3807.50 x 1 %	3 883.45 €	3 883.45 €	3 883.45 x 1%	

	% = 3 807,50 €	= 3 845.57 € + 2 000 € (exceptionnel en 2014)			= 3 922.28 € + 500 € exceptionnel (invitation auteur)	
<b>ADEXAP</b>	3 076,00 €	2 114 * 1.20 = 2536.80 + 10 * 60 = 600 soit 3 136.80 €	2 114 * 1.20 = 2 536.80 + 7 * 60 = 420 soit 2 956, 80 €	3 025.20 €	2 161 * 1.20 = 2 593.20 € + 8* 60.00 = 480. 00 €  Soit 3 073.20 €	En 2017 1,20 par habitant sur la base de 2 161 habitants + 60 € par enfant soit avec 8 enfants de Plouguin en 2016. Convention jusqu'au 31 12 2018
<b>Halte garderie LANRIVOARE</b>	323,40  294 heures à 1,10 €	Décompte 2013 x 1.10 €	Décompte 2014 x 1.10 €	Décompte 2015 x 1.10 + frais bureau	Décompte 2016 * 1.10 € + frais de bureau	Mise en place d'une convention entre les deux communes. 1,10 € de l'heure de halte- garderie.

	Voté 2013	Voté 2014	Voté 2015	Voté 2016	2017	Remarque
<b>ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association</b>	164 * 569,12 € = 93 335,68 € - 3 500 € d'aides soit : 89 835,68 €	159 * 583,85 € = 92 832,15 € - 3 500 € d'aides soit : 89 332,15 €	134 x 569.80 € = 76 353.20 + 6 000 € de régularisation = 76 353.20 + 6 000 = 82 353.20 €	110 x 556.22 = 61 184.20 €	98 x 554.32 = 54 323.36 €	Versement par 1/12ème. Demande pour 98 enfants de PLOUGUIN à la rentrée de septembre 2016. Coût élève école publique : 554.32 €
<b>An oaled</b>			<b>Convention jusqu'à l'année scolaire 2016/2017</b> La participation de la commune est calculée de la manière suivante: demande totale de l'association / nombre d'heures prévisionnel total X nombre d'heures dans la commune X 33 %. Durant l'année scolaire 2015-16, l'école du Petit Bois bénéficie de 2 heures hebdomadaires d'interventions. La participation de la commune est donc au maximum de 1 800 €.			
<b>Convention « Printemps des arts de la rue »</b>		2 155 * 0,33 = 711,15 €	2 155 * 0,33 = 711,15 €	2 174 * 0,33 = 717.42 €	2 161 * 0.33 = 713.13 e	Versement à la C.C.P.A. 0,33 € /an/hab Plouguin pour 2 161 hab en 2017
<b>Les tréteaux chantants</b>				2 174 * 0.15 = 326.10 €	2 161 * 0.15 = 324.15 €	0.15 € par hab de Plouguin
<b>FAMILLES RURALES Jeunesse</b>	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	10 346 € Fédé F.R. 3 210 € Association des quatre communes	10 635 € à Fédération FR 3 647 à Breizh Jeunesse	10 635 € à Fédération FR 3 647 à Breizh Jeunesse	10 635 € à Fédération FR 3 647 à Breizh Jeunesse	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Pris en charge à hauteur de 45 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 12 2017

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ces conventions 2017**

## 17.2.5 COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

## ***ADOpte le compte de gestion 2016 - COMMUNE***

### **17.2.6 COMPTE DE GESTION 2016 - EAU**

#### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2016 - EAU**

**17.2.7 COMPTE DE GESTION 2016 - ASSAINISSEMENT**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2016 - ASSAINISSEMENT**

**17.2.8 COMPTE DE GESTION 2016 – KER HEOL II**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

## ***ADOPTE le compte de gestion 2016 – KER HEOL II***

### **17.2.9 COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT QUINQUIS**

Discussion

Roger TALARMAN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

## ***ADOPTE le compte de gestion 2016 – LOTISSEMENT QUINQUIS***

### **17.2.10 COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III**

### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

## **ADOpte le compte de gestion 2016 – LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III**

### **17.2.11 COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT TEMPS DES CERISES**

#### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte de gestion 2016 – LOTISSEMENT TEMPS DES CERISES**

### 17.2.12 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2016 de la commune présenté à la commission générale du 15 mars 2017

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	- 158 379.61		- 43 557.30	- 201 936.91	- 171 000
Exploitation	491 013.58	301 879.61	343 851.76	532 985.73	
TOTAUX	332 633.97	301 879.61	300 294.46	331 048.82	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2016 du Maire.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2016 - COMMUNE**

### 17.2.13 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - EAU

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2016 de la commune présenté à la commission générale du 15 mars 2017

Sections	Résultat à la	Part affectée	Résultats	Résultats	Reports
----------	---------------	---------------	-----------	-----------	---------

	clôture de l'exercice précédent	à l'investissement	de l'exercice	de clôture	
Investissement	112 398.86		71 075.82	183 474.68	- 177 000
Exploitation	128 130.90	84601.14	12 488.27	56 018.03	
TOTAUX	240 529.76	84 601.14	83 564.09	239 492.71	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2016 du Maire.

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2016 - EAU**

### **17.2.14 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISEMENT**

*Discussion*

Roger TALARMAN, Maire, présente le compte administratif 2016 de la commune présenté à la commission générale du 15 mars 2017

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	432 246.61		128 646.80	560 893.41	- 510 000
Exploitation	138 345.23	0	63 346.29	201 691.52	
TOTAUX	570 591.84	0	191 993.09	762 584.93	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2016 du Maire.

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2016 - ASSAINISEMENT**

### **17.2.15 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT TRANSFERT ET CLOTURE LOTISSEMENT KER HEOL II**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2016 de la commune présenté à la commission générale du 15 mars 2017

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Intégration De résultats Par opérations D'ordre	Résultats de clôture
Investissement	- 309 675.20		- 44 922.40	196 731.73	- 157 865.87
Exploitation	299 132.07	0	0.20	- 196 731.73	102 400.54
TOTAUX	- 10 543.13	0	- 44 922.20	0.00	- 55 465.33

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2016 du Maire.

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2016 – KER HEOL II**  
**AFFECTE le résultat 2016 au budget Commune 2017**  
**TRANSFERT à la CCPA**  
**CLOS le budget Ker Héol II au 31 décembre 2016**

## 17.2.16 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT QUINQUIS

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2016 de la commune présenté à la commission générale du 15 mars 2017

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	- 115 098.48		43 236.27	- 71 862.21	
Exploitation	0.00	0.00	- 115 098.48	- 115 098.48	
TOTAUX	- 115 098.48	0.00	- 71 862.21	- 186 960.69	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2016 du Maire.

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION

17	0	0
----	---	---

**ADOpte le compte administratif 2016 – LOTISSEMENT QUINQUIS**

**17.2.17 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2016 de la commune présenté à la commission générale du 15 mars 2017

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement			- 54 467.39	- 54 467.39	
Exploitation			104.00	104.00	
TOTAUX			- 54 363.39	- 54 363.39	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2016 du Maire.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2016 – LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III**

**17.2.18 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT TEMPS DES CERISES**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le compte administratif 2016 de la commune présenté à la commission générale du 15 mars 2017

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement			- 58 919.71	- 58 919.71	
Exploitation					
TOTAUX			- 58 919.71	- 58 919.71	

Après que le Maire a quitté la salle, Christine SALIOU, Adjointe au Maire, met aux voix le compte administratif 2016 du Maire.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**ADOpte le compte administratif 2016 – LOTISSEMENT TEMPS DES CERISES**

### **17.2.19 IMPOSITION 2017**

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 mars 2017.

La proposition est la stabilité des taux :

	2016	2017
Taxe d'habitation	14.05%	14.05 %
Taxe foncier bâti	20.14%	20.14 %
Taxe foncier non bâti	41.34%	41.34 %

Pour un produit attendu de €.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ces taux de fiscalité pour 2017**

### **17.2.20 AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - COMMUNE**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2016 du budget Commune de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2016	635 386.27
Investissement	372 936.91
Exploitation	262 449.36

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte l'affectation du résultat 2016 - Commune***

### **17.2.21 BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 mars 2017 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	1 949 448
INVESTISSEMENT	1 973 884

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte le budget primitif 2017 - Commune***

### **17.2.22 AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - EAU**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2016 du budget Eau de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2016	56 018.03
Investissement	0
Exploitation	56 018.03

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte l'affectation du résultat 2016 - Eau***

### **17.2.23 BUDGET PRIMITIF 2017 - EAU**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 mars 2017 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	241 729
INVESTISSEMENT	286 100

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le budget primitif 2017 - Eau**

## **17.2.24 AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - ASSAINISSEMENT**

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2016 du budget Assainissement de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2016	201 691.52
Investissement	201 691.52
Exploitation	

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte l'affectation du résultat 2016 - Assainissement**

## **17.2.25 BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT**

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 mars 2017 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	332 107
INVESTISSEMENT	808 000

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
------	--------	------------

18	0	0
----	---	---

***ADOPTÉ le budget primitif 2017 - Assainissement***

### **17.2.26 BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT QUINQUIS**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 mars 2017 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	520 565.00
INVESTISSEMENT	461 221.38

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOPTÉ le budget primitif 2017 – lotissement Quinquis***

### **17.2.27 AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, propose l'affectation du résultat 2016 du budget lotissement Jean Marie LE BEC III de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2016	104
Investissement	0
Exploitation	104

*Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOPTÉ l'affectation du résultat 2016 – Lotissement Jean Marie LE BEC III***

### **17.2.28 BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT JEAN MARIE LE BEC III**

### Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 mars 2017 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	479 110.00
INVESTISSEMENT	234 467.39

### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte le budget primitif 2017 – lotissement Jean Marie LE BEC III***

## **17.2.29 BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT TEMPS DES CERISES**

### Discussion

Roger TALARMAIN, maire, présente la proposition soumise à la commission municipale générale du 15 mars 2017 qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	258 919.71
INVESTISSEMENT	217 839.42

### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***ADOpte le budget primitif 2017 – lotissement Temps des Cerises***

## **17.2.30 SUBVENTION FONDS PARLEMENTAIRES**

### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, rappelle que Jean-Luc BLEUNVEN, Député, a attribué à la commune de PLOUGUIN une aide de 7 500 € portant sur l'acquisition de matériel informatique pour l'école du Petit Bois et le Pôle enfance.

Cette aide porte sur l'acquisition de vidéo projecteurs interactifs, de tablettes numériques et de portables pour la classe informatique.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ENTERINE ce projet**

**AUTORISE le Maire à faire la demande auprès du Ministère de l'Intérieur**

**REMERCIE Jean-Luc BLEUNVEN pour son aide**

**17.2.31 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.2.4 DU 29 MARS 2014**

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Acquéreur
4/17	LHOUR Danièle TROADEC J-Yves	4 rue du stade	AL 26	735	LOUSTALOT J-Frédéric

1) Le Maire à attribué :

a) Les marchés de travaux du pôle santé à :

Lot 01 : VRD - Gros œuvre SALAUN

Option n°1 : Etanchéité des accès au bâtiment

Lot 02 : Menuiseries extérieures LE ROUX F.

Lot 03 : Cloisons, Doublages, Menuiseries Intérieures LE ROUX F.

Lot 04 : Revêtements de sol - Faïence GORDET

Lot 05 : Peinture - Nettoyage FIEL

Option n°1 : Ravalement décoratif extérieur

Option n°2 : Démoussage

Lot 06 : Electricité LAUTECH

Lot 07 : Ventilation - Plomberie EPC

b) Les marchés de travaux du lotissement Jean-Marie LE BEC à :

lot 1 Gros œuvre STPA

lot 2 Réseaux STPA

lot 3 Paysager Jardin Service

**17.2.32 QUESTIONS DIVERSES**

TALARMAIN R.	SALIOU C.	SALIOU D.	KERJEAN M.	LE LOC'H C.
MARZIN O.	BERGOT A	KEREBEL M.	TARI C.	CONQ D.

FOLLEZOUR S.	MAGALHAES M-L.	LUNA J.	PERROT P. Pouvoir P L'HOUR	PAUL F.
MINGANT C. Pouvoir à F PAUL	L'HOUR P.	CABON S.		